le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC http://www.sglce-cgt.fr Février 2011 - 1,50 €

N° 346

SOMMAIRE

1 Editorial

2/3 Presse : SPPS, une lutte et un accord

4/5 Portfolio : le mouvement social des retraites

6 Groupe Datem : mobilisation pour l'emploi

7 Brèves

8 Collectif Maintenance : action contre l'externalisation

Des luttes et un congrès

Le mouvement pour la défense de nos retraites, suivi de la mobilisation pour la sauvegarde des emplois à la SPPS, ne nous a pas laissé beaucoup de temps pour préparer le XVIe Congrès du SGLCE, initialement programmé pour le début mars.

La commission exécutive a donc décidé de le décaler aux 30, 31 mai et 1er juin, ce qui laisse le temps à chacun de débattre et de participer activement à sa préparation.

Les enjeux sont de taille. Sans présumer du contenu du rapport d'activité, force est de constater que les réformes structurelles ambitieuses des XIVe et XVe Congrès n'ont pas été menées à leur terme. Il faut donc que nous remettions le fer au feu car pendant ce temps, les attaques patronales, elles, ne faiblissent pas et fragilisent chaque jour un peu plus notre état d'organisation.

Cette réflexion sur la CGT que nous voulons et le syndicat dont nous avons besoin dépasse la situation conjoncturelle traversée par le SGLCE. Au-delà des divisions contre productives du Livre parisien, c'est toute la CGT qui réfléchit aux évolutions à apporter à ces structures pour « offrir le cadre de syndicalisation nécessaire pour les salariés dans toutes leurs diversités » et « rendre effectifs des espaces de travail sur les enjeux revendicatifs communs » (résolutions 4 et 5 du document d'orientation adopté au 49e Congrès de la CGT). D'ailleurs, la résolution n° 4 invite chaque syndicat de la CGT à tenir, avant le 31 décembre 2011, un congrès ou une assemblée générale des syndiqués afin de se positionner sur ces questions et d'en faire le bilan lors du 50e.

Nous avons donc un peu plus de 3 mois pour faire du XVIe Congrès du SGLCE un événement démocratique redynamisant l'évolution nécessaire au syndicalisme CGT des salariés franciliens de l'industrie graphique et de la presse.

Paris, le 4 février 2011

J.-Ph. Maréchal
Secrétaire du SGLCE

Les raisons d'un combat

Du 30 novembre au 23 décembre 2010, donc pendant 23 jours, les salariés de la Société Presse Paris Services (SPPS) étaient en grève pour le maintien de leurs emplois et la continuité des services rendus aux lecteurs de la presse écrite. Avec quatre jours de plus qu'en Mai 68, c'est la plus longue grève de l'histoire des messageries.

Afin de réduire les coûts de distribution, la Direction de Presstalis (ex NMPP) suivant les préconisations d'un haut technocrate Bruno Mettling, missionné par Nicolas Sarkozy, avait décidé de fermer la filiale SPPS qui effectue la distribution de la presse à Paris et dans onze communes limitrophes.

La distribution des publications devant, suivant le plan patronal, être externalisée vers la société Géodis et traitée par des smicards à temps partiel.

Pour contrecarrer le démantèlement programmé, le collectif CGT du SGLCE a défendu un projet pour maintenir 122 postes de travail ouvriers auxquels devaient s'ajouter les cadres pour effectuer l'intégralité des travaux.

Le 23 décembre, les salariés reprennent le travail après avoir arraché 110 emplois ouvriers. Les cadres poursuivaient les négociations sur les postes de travail.

Les prétextes économiques évoqués par les patrons pour liquider les salariés sont manifestement fallacieux. De toute évidence l'offensive menée par le patronat et le gouvernement est purement idéologique.

En 10 ans, les coûts de distribution de la presse par les NMPP ont diminué de plus de 50 %. De 14 % de la valeur faciale (prix de vente) des titres requis pour rétribuer les messageries en 1994 les coûts ont chuté à 6 % de celle-ci dès 2004.

Les récentes études effectuées pour le compte du Conseil Supérieur des Messageries de Presse apportent la preuve que, contrairement à la propagande patronale, le système français est le plus performant et le plus économique en Europe.

Mais il faut se souvenir que le système de distribution français instauré à la libération, qui permet à tous les titres gros ou petits, d'être distribués à égalité de traitement, est né de la réflexion du Conseil National de la Résistance ; visant à proscrire le retour du monopole Hachette qui continuait à distribuer les titres de la collaboration et de la propagande nazie pendant la guerre. La loi qui organise le système de distribution, la loi Bichet, a été votée le 2 avril 1947.

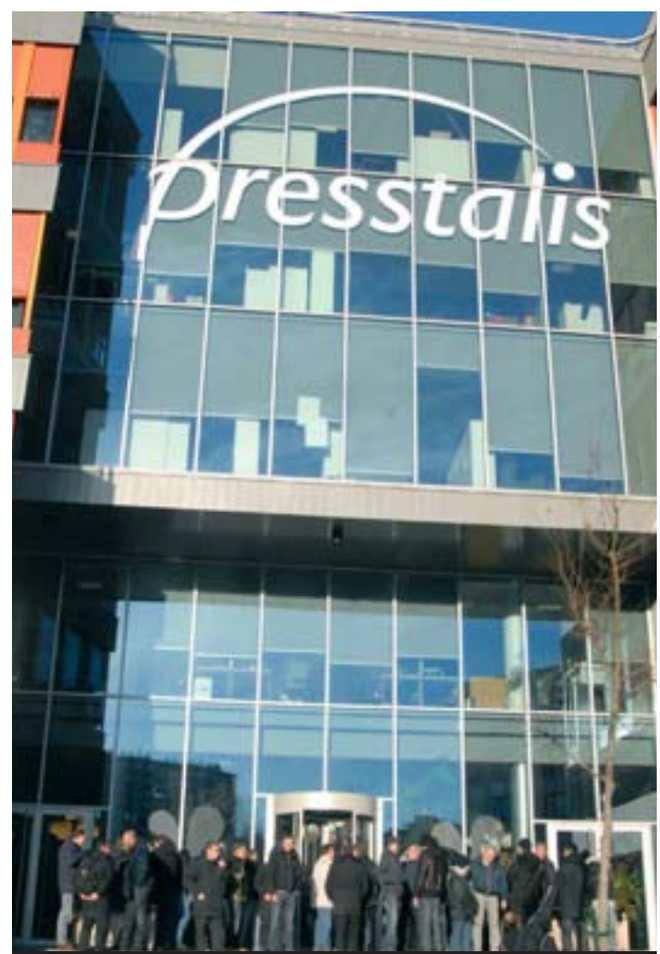

Rendez-vous au siège.

Défaire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance...

Dans un éditorial du journal « Challenges » le 4 octobre 2007, Denis Kessler révèle le programme secret de la présidence Sarkozy, sous le titre *« Adieu 1945, raccrochons notre pays au monde ! »* dans lequel il écrit entre autres insanités : *« les annonces successives des différentes réformes par le gouvernement peuvent donner une impression de patchwork, tant elles paraissent variées, d'importance inégale et de portées diverses. Statut de la fonction publique, régimes spéciaux de retraite, refonte de la sécurité sociale, paritarisme… La liste des réformes ! C'est simple : prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952… Sans exception, elle est là ! Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de dé-*

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction :
M. Lopes,
M. Pavard,
Y. Volant,
Th. Fronty
Photos : J.-P.

le livre parisien

faire méthodiquement le programme du Conseil National de la Résistance ».
Ajoutons à cela que la progression des acquis sociaux arrachés par la lutte des salariés des NMPP et l'essor de la CGT furent spectaculaires en mai 68 pour nous rappeler que le dimanche 28 avril 2007, le candidat Sarkozy en meeting pré électoral à Bercy, déclarait vouloir *« liquider l'héritage de mai 68 »*.
Le mouvement social et ses 11 millions de grévistes avait à l'époque conduit à l'augmentation des salaires, la semaine des 40 heures, l'assouplissement de l'âge de la retraite, la revalorisation des allocations familiales, l'augmentation du minimum vieillesse et à une loi sur les libertés syndicales.
A propos de syndicats, justement Sarkozy aurait confié à un de ses proches, le 16 juin 2010 *« je ne veux plus du syndicat du livre, on va les asphyxier. »*
La liberté d'expression est indissociable de la liberté de diffuser. Les Messageries Presstalis sont la pierre angulaire sur laquelle repose le pluralisme d'expression indispensable à l'exercice de la démocratie.
Au-delà de leur lutte, ô combien légitime, pour l'emploi, les salariés de SPPS et tous les syndiqués du SGLCE se battent avec un courage admirable et digne de tous les éloges pour défendre les principes, les valeurs fondatrices de notre grande CGT.

Un élan formidable

Certains d'entre nous pensent, non sans raison, qu'un engagement résolu des instances de Montreuil aurait permis un aboutissement meilleur et plus rapide.
A longueur de colonnes, la presse fédérale s'enflamme et prend cause, sur le papier, pour toutes les grèves et actions des salariés de France, du monde et des alentours.
Par contre, quand les travailleurs de nos professions se mettent en mouvement, ces mêmes commentateurs se murent dans un silence assourdissant.
Appeler à l'action, c'est bien. Y participer, c'est mieux sous peine de pratiquer le syndicalisme comme d'autres pratiquent le sport : devant la télé.
Nous devons à l'honnêteté de reconnaître que l'action des salariés de SPPS n'a fait l'objet d'aucun commentaire réprobateur, d'aucune condamnation dans nos rangs et c'est déjà appréciable.
En nous inspirant des propos du poète Bernard Noël, il nous appartient de veiller, tous ensemble, que le pouvoir syndical au service des travailleurs ne se transforme pas en pouvoir au service de lui-même.
Trois semaines de grève ponctuées par des actions quotidiennes, c'est extrêmement dur, pour nos camarades, pour leurs familles. Leur salaire est lourdement amputé, le syndicat a donc fait appel à la solidarité financière.
D'ores et déjà nous pouvons annoncer que tout comme les camarades du syndicat du Livre ont été présents dans les grèves et les actions, ils répondent massivement à cette sollicitation.
A la date du 20 janvier 2010, près de 60 000 euros ont été remis aux élus pour être répartis entre les grévistes! Cela ne comble pas encore les pertes de salaire mais c'est un élan formidable et les chèques continuent à affluer. Y compris ceux des 650 retraités, alertés par le message de Section Unitaire des Retraités du Livre (SURL) qui a tenu à s'associer à cette initiative.
Il nous faut mesurer à sa juste valeur ce succès remporté face au patronat, au gouvernement, à la meute des laquais lèche-culs des médias coalisés.
Bravo et merci à tous ceux qui ont activement et concrètement apporté leur fraternelle solidarité au combat exemplaire des camarades de la distribution pour les emplois, pour la liberté de la presse, pour la démocratie.

Yann VOLANT

Retraites, la ba

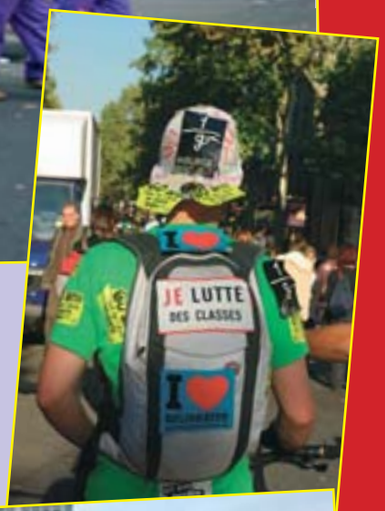

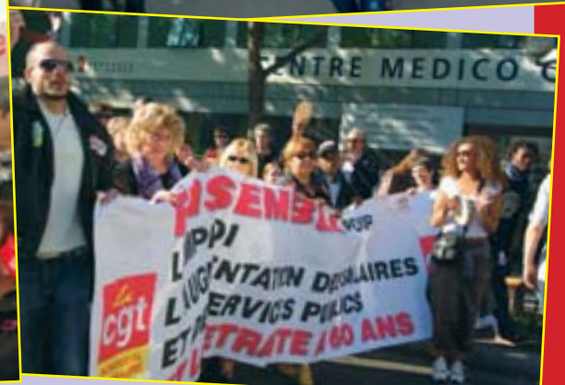

16 juin
Annonce du report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite.

24 juin
Mobilisation de 2 millions de personnes dans la rue. Appel à la grève du syndicat.

7 septembre
Nouvelle journée de mobilisation. 3 millions de manifestants. Appel à la grève du syndicat.

15 septembre
Vote de la loi à l'Assemblée Nationale.

23 septembre
3 millions de manifestants. Appel à la grève du syndicat.

12 octobre
3,5 millions de personnes dans la rue. Premières grèves reconductibles. Appel à la grève du syndicat.

16 octobre
3 millions de manifestants.

19 octobre
3,5 millions de manifestants. Mobilisation des jeunes et pénurie de carburant. Appel à la grève du syndicat.

22 octobre
Vote de la loi au Sénat.

28 octobre
2 millions de manifestants.

6 novembre
1,2 millions de manifestants.

10 novembre
La loi est promulguée.

23 novembre
Manifestation entre l'Opéra et la Bourse.

le livre parisien

taille de 2010

Du côté du Fouquet's

La Coordination SGLCE CGT en lutte pour la défense de l'emploi !

Chez les salariés des sociétés du groupe Datem et à TP CRM, l'inquiétude et le mécontentement quant au sort qui leur est réservé par le groupe Team Partners Group et son actionnaire, Weinberg Capital Partners, s'accroissent de jour en jour. En effet, depuis la mise en cessation de paiement, l'engagement des procédures de licenciement a été fait au sein des Comités d'entreprise par l'administrateur judiciaire mandaté par le tribunal de commerce.

Au total, 290 licenciements sont annoncés aux élus des Comités d'entreprise. L'addition est extrêmement lourde pour les salariés, leurs acquis collectifs, le contenu de leur contrat de travail et bien évidemment leurs emplois. Comme le code du travail en fait obligation aux employeurs, les plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) sont mis à l'ordre du jour de réunions de Comités d'entreprise mais sont conduits comme de pures formalités administratives sans qu'aucun moyen ne soit dégagé pour la relance des activités et l'accompagnement des salariés. Les principes même du PSE sont bafoués. En effet, les opérations sont conduites à la hussarde sans que les délais de procédure soient respectés et mis à profit pour donner une chance à la négociation, dans le cadre d'une démarche qualitative de relance.

Le raisonnement des acteurs de ces procédures est simple : les salariés devront se résigner et payer les pots cassés. Ainsi, les annonces s'accumulent désignant les victimes de prochains licenciements que réclament TPG et WCP. 56 licenciements à Edi informatique, 18 à Diffusion N° 1, 180 à Presse informatique, 29 à TP CRM. À ce dramatique inventaire, il convient d'ajouter les fins de missions d'intérimaires ainsi que l'annonce de 7 licenciements à DIP.

Qui sont les acteurs de ce plan-catastrophe dans lequel les responsables tentent désespérément de dissimuler leurs responsabilités derrière des procédures (mise en cessation de paiement et simulacre de plans de sauvegarde de l'emploi) ? Dans la coulisse, au premier rang, nous avons :

Un groupe : Team Partners Group, employant 1 600 salariés et générant 107 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009.

Un actionnaire : Weinberg Capital Partners, une société d'investissement indépendante, spécialiste du LBO et de l'immobilier. C'est le responsable principal et l'acteur déterminant des choix qui se sont opérés depuis 2007 au sein des sociétés du groupe TPG jusqu'à la procédure de cessation de paiement, engagée en septembre dernier. Ses préoccupations sont exclusivement financières.

Des clients donneurs d'ordres : Certains clients historiques (les groupes *Le Monde* et Canal +) de Presse informatique et TP CRM en situation de donneurs d'ordres revoient à la baisse leurs engagements économiques, voire résilient après appel d'offre leur contrat laissant sans solutions professionnelles et sociales les salariés qui durant des années ont assuré la mise en œuvre de leur relation client.

11 janvier, à deux pas du Fouquet's, chez Weinberg Capital Partners.

Ce que nous voulons !

Face à ces puissants acteurs, une coordination des sections syndicales du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT issues des entreprises D1, EDI, PI, PMC et TPCRM s'est constituée afin de négocier avec le groupe TPG et son actionnaire des engagements et des garanties à la hauteur des besoins et du préjudice subi par les salariés.

Nos objectifs :

– défendre l'emploi contre les licenciements à caractère financier ou boursier ;

– conserver les acquis collectifs des salariés ;

– négocier un véritable plan d'accompagnement professionnel et social de haut niveau pour les salariés qui feraient l'objet d'un licenciement.

À ces trois points doivent impérativement être associées des mesures concernant l'activité des sociétés. Aussi réclamons-nous qu'un plan d'actions économiques à trois ans, de soutien au développement des activités de nos sociétés soit engagé et soutenu par des moyens et des garanties financières autorisant une action dans la durée.

Tel est l'objet du protocole d'accord que nous proposons depuis décembre 2010 à TPG et à son actionnaire WCP. Plusieurs rencontres ont eu lieu sur ce sujet depuis la fin de l'année. Sous la pression de la mobilisation, des réunions se sont tenues les 4 et 11 janvier au siège de Weinberg Capital Partners. Le 4 janvier, c'est son président Serge Weinberg en personne (par ailleurs président du Conseil d'administration de Sanofi Aventis) qui a dû recevoir la coordination et s'expliquer devant ses représentants. Du côté du groupe TPG, Denis Marsault, son PDG, a aussi reçu les représentants de la coordination le vendredi 14 janvier. Le 1er février, la coordination était reçu par l'administrateur judiciaire en charge des plans de continuations et de cessions des sociétés constituant le groupe TPG.

Pour l'instant, ils nous disent :

À ce jour, nos interlocuteurs, s'ils déclarent comprendre les inquiétudes des salariés, ne joignent pas le geste à la parole ! Ils déclarent au regard de leur seul critère de rentabilité financière qu'il n'y a pas d'alternatives, qu'ils ont fait le maximum, sont allés aux limites de leurs possibilités et que la coordination et les salariés devraient attendre le 26 janvier pour aller frapper à d'autres portes. À les entendre, il appartiendrait donc à d'hypothétiques repreneurs et aux pouvoirs publics d'assumer les responsabilités à leur place.

DÉSOLÉS MESSIEURS, NOUS NE LÂCHERONS PAS LES RESPONSABLES POUR LEUR OMBRE !

Pour notre part, nous ne nous satisferons pas de ces déclarations. Avec les salariés qui, mardi 11 décembre, se sont retrouvés devant le siège parisien de WCP pour manifester leur mécontentement et leur soutien au protocole d'accord, nous exigeons des engagements de la part du groupe et de son actionnaire.

Les moyens existent, seule votre volonté manque ! Nous n'oublions pas les émoluments et les traitements princiers réservés aux dirigeants "intérimaires de luxe" en provenance du cabinet Alvarez, qui se sont succédé à la tête du groupe TPG. De même, nous avons encore en mémoire la transaction de plus de trois millions d'euros par laquelle WCP avait soldé son différend avec l'ancien actionnaire et président de TPG, Gérard Guyodo. Nous avons de la mémoire et nous n'oublions ni vos responsabilités, ni vos actes.

Ce que nous faisons !

Dans les jours qui viennent, nous allons poursuivre nos démarches en vue de parvenir à la signature d'un protocole d'accord avec TPG et WCP. Nous solliciterons également les clients (groupes *Le Monde* et Canal +) qui, en tant que donneurs d'ordres, sont porteurs d'une responsabilité sociale à l'égard des salariés qui ont traité leurs travaux pendant plusieurs décennies. Nous informerons les représentants de l'État de nos départements et régions du sort réservé aux salariés des sociétés du groupe Datem et de TP CRM et des risques majeurs pesant sur leur emploi. Une rencontre avec le préfet de l'Oise a effectivement eu lieu le 25 janvier 2011 à Beauvais et devrait aboutir sur notre demande à la mise en place d'une table ronde tripartite.

La coordination CGT avec les salariés exigent l'ouverture d'une réelle négociation sur les bases du projet de protocole d'accord présenté par la coordination aux directions de Weinberg Capital Partners et de Team Partners Group. Ensemble, ils menent quasi quotidiennement de nombreuses actions. Le mécontentement s'exprime et le combat des *Insoumis* du groupe Datem se popularise ! Du coup, des élus locaux prennent enfin contact, voulant afficher leur préoccupation sur la situation de l'emploi dans leur circonscription.

Extraits du tract de la coordination CGT Datem de janvier 2011

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Décembre 2010	122,08	+ 0,5	+ 1,8
Novembre 2010	121,53	+ 0,1	+ 1,6
Octobre 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6
Septembre 2010	121,23	– 0,1	+ 1,6
Août 2010	121,32	+ 0,2	+ 1,4
Juillet 2010	121,04	– 0,3	+ 1,7
Juin 2010	121,38	+ 0,0	+ 1,5
Mai 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6
Avril 2010	121,26	+ 0,3	+ 1,7
Mars 2010	120,94	+ 0,5	+ 1,6
Février 2010	120,36	+ 0,6	+ 1,3
Janvier 2010	119,96	– 0,2	+ 1,1

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

- Pour l'année 2011, le Smic a été augmenté de 1,6 %, ce qui amène le salaire horaire à 9 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 365 € et un salaire net de 1 072,07 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

– 1512,70 € avec majoration de salaire de 10 % de la 36e à la 39e heure.

– 1560 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36e à la 39e heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

– 7,20 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)

– 8,10 € pour salariés âgés de 17 ans à 18ans (abattement de 10 %)

– Plafond de la Sécurité Sociale

2 885 €/mois ;
34 620 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Durée d'indemnisation : Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moinsde 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus. La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage. Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retrite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

Durée minimale d'affiliation : 4 mois ; si l'allocataire reprend un emploi dans les12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'afficiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

Période de référence : 28 mois pour les salariés de moins de 50 ans ; 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

Retraites complémentaires

Une négociation de longue haleine sur l'avenir des retraites complémentaires parvient à un accord pour prolonger jusqu'au 30 juin 2011 le dispositif de l'Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO (AGFF) permettant de financer les pensions complémentaires avant 65 ans.

Principal objectif syndical : le souci de garantir l'équilibre financier des régimes AGIRC (cadres) et ARRCO (ensemble des salariés), en difficultés financières.

Syndicats et patronat gèrent ensemble les retraites complémentaires obligatoires des salariés du privé, au sein de l'AGIRC-ARRCO, ces régimes fonctionnant par points.

Les pensions versées représentent, en moyenne, près d'un tiers de la pension des non cadres et plus de la moitié de celle des cadres.

L'urgence était de reconduire l'AGFF qui finance la retraite complémentaire avant 65 ans et arrivait à échéance le 31 décembre 2010.

Le Medef a accepté de proroger l'accord jusqu'au 30 juin 2011.

Côté syndical, seule la CGT a réservé sa signature

L'âge minimal pour une retraite complète est resté fixé à 65 ans à l'AGIRC-ARRCO. Si l'AGFF n'avait pas été reconduit, les assurés liquidant leur retraite de base avant 65 ans auraient pu continuer à liquider en même temps leur retraite complémentaire après le 1er janvier, mais moyennant une décôte pouvant atteindre jusqu'à 22%.

Plusieurs questions épineuses sont sur la table: la prise en compte de la réforme des retraites de base, qui a reculé à 62 ans l'âge légal de départ et à 67 ans l'âge du taux plein, l'évolution du niveau des pensions et du taux de cotisation ou encore les avantages familiaux dans les régimes AGIRC-ARRCO.

À envisager : la contribution des revenus financiers des entreprises et une hausse des cotisations", a indiqué Eric Aubin (CGT), qui s'est refusé à intégrer les nouvelles bornes d'âge du régime de base dans les systèmes complémentaires.

Soyons très attentifs, le Medef souhaitant, par ailleurs, diminuer les droits familiaux des régimes complémentaires, comme les bonifications liées au nombre d'enfants.

Michel Lopès

L'externalisation n'est pas une fatalité !

Les entreprises de presse ne sont pas différentes des autres quand les patrons sous-traitent des activités au nom d'un soi-disant recentrage sur le cœur de métier. Les salariés de la maintenance de l'imprimerie Amaury à Mitry-Mory, quant à eux, prennent à cœur leur métier. Ils ont resserré les boulons de l'externalisation et donné un nouveau pas de vis à leur charge de travail ...

C'était le 30 septembre, l'année dernière. Une pluie froide battait le sol. Qu'importe, comme le dit Henry de Toulouse-Lautrec, l'automne est le printemps de l'hiver. Ce matin là, le temps n'incitait guère à faire le pied de grue dans la zone d'activité de Mitry-Mory. Pourtant, des dizaines de salariés de la Maintenance s'étaient donné rendez-vous à 6 h 00 devant les portes du Centre d'Impression du Nord Parisien (CINP). De toute évidence, à l'heure où le soleil s'apprêtait à sortir de son sommeil, ils n'étaient pas venus pour empêcher l'impression d'Aujourd'hui en France et de L'Équipe, encore moins celle du Journal des Finances ou de L'Écho de Chartres …

Leur présence devant cette entreprise appartenant à la SIMGAM, une filiale du groupe Amaury regroupant l'ensemble de ses imprimeries, avait pour objectif de pointer du doigt la politique d'externalisation, notamment celle des tâches de maintenance.

En effet, ce jour-là, ils ont bloqué l'entrée des camions ateliers de prestataires extérieurs venant effectuer les travaux de maintenance dans l'imprimerie. Par cette action, ils réfutaient l'argument de la direction selon lequel l'imprimerie était fermée le matin et, qu'à ce titre, il ne pouvait y avoir d'activité assurée par la maintenance interne !

Sous-traitance, externalisation, impartition, prestation extérieure, infogérance, la terminologie est assez riche pour définir le transfert de tout ou partie d'une fonction ou d'une activité de l'entreprise vers un partenaire externe.

Il est vrai que l'externalisation existe depuis très longtemps. Ainsi, la première opération d'externalisation pourrait bien avoir vu le jour à l'époque des souverains espagnols Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon qui ont confié à un génois, Christophe Colomb, la mission de découvrir le nouveau monde.

Mais revenons dans le sillage de nos camarades du Collectif Maintenance qui ont réussi, ce jour-là, à freiner la politique de transfert systématique des compétences.

Quoi de plus légitime que de vouloir modifier les options industrielles quand celles-ci vous empêchent d'exécuter pleinement votre savoir-faire jusqu'à remettre en cause votre emploi dans l'entreprise ?

La sous-traitance au CINP est loin d'être marginale ! Ainsi, Man Roland intervient sur les rotatives, Wamac sur les matériels de l'expédition, Agpha sur les Computer To Plate (CTP), Sogequipe sur la climatisation et les circuits réfrigérés, Onet sur l'entretien des locaux. Par ailleurs, des petites entreprises sont également sollicitées pour des travaux d'électricité !

Sous-traitance, maltraitance des compétences internes

La dépendance de l'imprimerie vis-à-vis de ces différents prestataires a des incidences non seulement sur l'employabilité interne mais aussi sur le coût total de la maintenance du site. En 2009, les contrats externes représentaient plus du tiers du poste maintenance. Chiffres à la clé, le coût de cette sous-traitance équivaut à une masse salariale de 7 techniciens !

Une sous-traitance bien chère, surtout quand les entreprises externes ne fournissent aucune prestation les nuits des dimanches et des fériés.

Dans la semaine qui suivit ce mouvement, des discussions s'engagèrent entre la direction du groupe Amaury et le Collectif Maintenance du SGLCE. La position de ce dernier n'a rien de dogmatique. Martial Le Bihan, secrétaire du Collectif Maintenance au sein du SGLCE, aborde le problème de l'externalisation en tenant compte des réalités : « Nous ne sommes pas hostiles à l'existence de ces entreprises extérieures, mais celles-ci doivent intervenir dans des cas bien précis ». « Notamment », poursuit-il, « dans les cas où nous ne pouvons accéder aux formations spécifiques du constructeur ou si nous ne sommes pas en possession des outils adaptés ».

Opposé à une sous-traitance systématique, le Collectif Maintenance souhaite que celle-ci serve, dans la mesure du possible, aux transferts de compétences. Ainsi, pour une rotative, il existe des procédures pour réaliser sa maintenance. Il est tout a fait concevable, dans le cadre de ce transfert de compétences, de s'approprier ces procédures en interne afin d'effectuer les travaux nécessaires préventifs. Si, dans un premier temps, il est possible de travailler conjointement avec les prestataires, les salariés de la maintenance du CINP doivent pouvoir, par la suite, intervenir sur le matériel. Comme le rappelle Martial Le Bihan : « Ce n'est, ni plus ni moins, que le respect des accords régionaux en vigueur ».

Toujours est-il que la détermination des salariés de la Maintenance a fait revenir la direction du CINP sur ses choix d'externalisation. En effet, les coûts de celle-ci s'avèrent très élevés pour un résultat mitigé dans la mesure où il existe une perte importante en terme de réactivité.

Oui, assurément, la Maintenance du CINP détient les clés d'un succès. Comme nous l'indique Thierry Baudry, représentant syndical au CE, un accord est en passe d'être signé dans les prochains jours. Cet accord devrait, notamment, contenir les prémices d'une maîtrise de l'externalisation des tâches de maintenance et l'évolution d'auxiliaires vers le statut d'opérateurs.

Nul doute que nos camarades de la Maintenance sont très sensibles à la notion de prévention. Aussi tiennent-ils à prévenir des risques encourus par les directions des autres entreprises de presse qui auraient recours à une externalisation systématique des compétences liées à leur métier.

La boîte à outils pour l'action revendicative ne fait pas défaut au CINP. Soyons certains qu'elle sera également bien fournie dans d'autres lieux …

Michel Pavard